



Pré-autorisation? Mais bien sûr!

Qu'est-ce qu'une pré-autorisation?

Une pré-autorisation (aussi appelée réservation) est le blocage temporaire d'un montant défini sur votre carte de paiement.

Pour quelle raison une entreprise vous demande-t-elle une pré-autorisation?

L'entreprise – un hôtel, une agence de location de voitures ou une station-service par exemple – souhaite par ce biais s'assurer que vous serez effectivement en capacité d'honorer le futur paiement. La pré-autorisation garantit cette promesse de paiement.

Comment fonctionne cette pré-autorisation?

L'émetteur de la carte réserve le montant convenu sur le compte associé à votre carte. Ce montant est mis dans une sorte de «file d'attente» jusqu'à ce que la transaction ait réellement lieu. Votre compte n'est pas débité, seul le plafond de votre carte est temporairement imputé du montant à régler. Le débit ne sera exécuté que lorsque vous aurez reçu la prestation, que la transaction sera terminée (p. ex. lors du check-out à l'hôtel). La somme débitée ne peut jamais être supérieure au montant convenu. En revanche, elle peut être inférieure (p. ex. si vous séjournez à l'hôtel moins longtemps que prévu).

Combien de temps le montant reste-t-il réservé?

Le montant reste réservé jusqu'à ce qu'il soit définitivement débité ou annulé. En règle générale, la durée maximale d'une telle réservation est de 30 jours civils. Passé ce délai (avant cela en cas d'annulation), le montant réservé sera libéré par la banque émettrice de la carte de paiement. Si cela ne se fait pas automatiquement (ce qui est très rarement le cas), adressez-vous à la banque qui vous a délivré votre carte, car l'entreprise n'est pas en mesure de consulter, de modifier, ni d'effacer la réservation faite sur votre carte de crédit.

Attention: pré-autorisation en tant que «débit»

Lorsque l'émetteur de la carte vous notifie des pré-autorisations/débits par SMS ou par message push, il se peut qu'une pré-autorisation apparaisse en tant que débit. Pour éviter tout malentendu, l'entreprise (hôtel, agence de location de voitures, station-service) vous confirmera volontiers s'il s'agit d'une pré-autorisation ou d'un débit.

NOTRE CONSEIL

Utilisez toujours la même carte pour la pré-autorisation et le débit définitif.